



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 décembre 2021, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI (*arrivé à 20h18*), Nicolas PIDOUX (*arrivé à 20h13*), Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Loïc CHRISTIN, Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Leila MANET

Le compte-rendu du 02 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal présente ses félicitations à Elody BULLIARD pour la naissance de son fils Augustin.

I/ Délibérations

1/ Attribution du marché relatif à la fourniture et la pose d'un bâtiment modulaire à implanter sur le parking de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été engagée dans le cadre du projet d'implantation d'un bâtiment modulaire d'environ 110 m² sur le parking de la salle polyvalente.

Ce bâtiment permettra dans un premier temps d'accueillir la bibliothèque de Saint-Jean-de-Gonville, dont les locaux actuels ont été récupérés pour l'accueil de loisirs. Son utilisation pourra évoluer à plus long terme.

La prestation comprend la fourniture et la pose du bâtiment.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 05 octobre 2021 pour publication dans la Voix dans l'Ain et le BOAMP. Cette annonce a également été mise en ligne sur le site de dématérialisation des marchés publics de la collectivité.

Au vu du rapport d'analyse des offres et compte-tenu des critères d'évaluation (valeur technique 50% - prix 35% - délais 15%), il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CORES pour un montant de 147 459.00 € H.T. comprenant l'offre de base et l'option, soit 176 950.80 € T.T.C.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1er janvier 2022

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

- Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour le restaurant scolaire de 17h à 23h/semaine ;
- Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour la location des salles communales de 2h à 6h/semaine ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 20h/semaine.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Convention de gestion de la zone d'activité économique de Baritella

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes, devenue Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2019, exerce depuis le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes, la compétence « zone d'activité économique » sur 14 sites existants dotés d'équipements publics communaux.

Compte-tenu des limites observées quant à la gestion simultanée de l'ensemble des zones d'activité économique, la Communauté d'Agglomération souhaite aujourd'hui contractualiser avec la commune de Saint-Jean-de-Gonville la réalisation des prestations d'entretien de la zone d'activité de Baritella.

La convention correspondante serait conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022, renouvelable tacitement trois fois pour la même durée sauf dénonciation des parties.

Les équipements concernés sont les suivants :

- Les ouvrages de voiries et équipements annexes (accotements, trottoirs, placettes, voies piétonnes et cyclables, grilles avaloirs...) internes à la zone d'activité ;
- Les voiries traversantes et/ou les aménagements routiers attenants, dans la mesure où ces derniers sont majoritairement utilisés par les usagers de la zone d'activité ;
- Les espaces verts et les circulations piétonnes associées ;
- Les ouvrages de défense incendie.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

L'éclairage public reste à la charge de la communauté d'agglomération.

4/ Convention de gestion spécifique concernant la viabilité hivernale de la zone d'activité économique de Baritella pour la fin de l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes, devenue Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2019, exerce depuis le 1er janvier 2017, en lieu et place

des communes, la compétence « zone d'activité économique » sur 14 sites existants dotés d'équipements publics communaux.

Dans ce cadre, la Commune de Saint-Jean-de-Gonville a mis à disposition de la Communauté d'agglomération les équipements internes à la zone d'activité de Baritella afin que celle-ci puisse exercer cette compétence.

Une convention de gestion va être conclue à cet effet pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022.

Afin de permettre de rationaliser la viabilité hivernale avant cette date, il est proposé de devancer la mise en œuvre de la convention citée ci-dessus pour que la commune de Saint-Jean-de-Gonville se substitue, selon les mêmes termes réglementaires, à la communauté d'agglomération, rétroactivement et dès le 1er novembre 2021, pour les opérations de salage et de déneigement.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Les heures de déneigement sont indemnisées par la communauté d'agglomération.

5/ Décision modificative n°05/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au frais de personnel.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Dépenses	Recettes
012-6413	Personnel non titulaire	+ 18 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	- 2 000,00 €	
73224	Fonds départementaux DMTO		+ 16 000,00 €
	Total	16 000,00 €	16 000,00 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Comme convenu en séance, deux délibérations ont été ajoutées afin d'acter l'emprunt à contracter auprès du Crédit Agricole :

6/ Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre-est dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. Dans l'attente du versement des subventions allouées pour ce projet, Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt à court terme de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-est, permettant ainsi l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Les caractéristiques de l'emprunt sont fixées comme suit :

- Objet : crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- Montant du capital emprunté : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Taux d'intérêt : 0,40%
- Fais de dossier : 380 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

7/ Décision modificative n°06/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les frais d'emprunts.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Emprunts et dettes assimilées		+ 200 000,00 €
1641	Remboursement d'emprunts	+ 200 000,00 €	
	Total	200 000,00 €	200 000,00 €
6419	Remboursement frais de personnel		+ 1 182,20 €
6615	Remboursement intérêts	+ 800,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	+ 382,20 €	
	Total	1 182,20 €	1 182,20 €

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Cécile Magnin évoque le courrier de Monsieur Hubert Bertrand concernant la CFG. En effet, il dénonce qu'une partie des réserves initialement prévues pour financer le tram de Saint-Genis devenu BHNS, soit affectée à d'autres postes.

Monsieur le Maire précise que suite au Covid, Pays de Gex agglo doit supporter un déficit supplémentaire lié aux transports transfrontaliers. Une discussion doit être engagée entre les conseillers départementaux gessiens, l'agglomération et le Président du département pour redéfinir la part départementale de la CFG. Il sera également question du financement sur le budget général du département des futurs projets de collèges et de casernes de pompiers qui sont actuellement financés en grande partie par les fonds de la CFG.

II/ Demande de subvention de Saint-Jean Gym

L'association Saint-Jean Gym a présenté une demande de subvention exceptionnelle de 1 500 € à la commune, afin de pallier le déficit engendré par la crise sanitaire.

L'association s'adresse aux adultes et bénéficie déjà de la gratuité de la salle polyvalente plusieurs fois par semaine.

Par conséquent, le conseil municipal décide à 3 voix pour, 1 abstention et 10 voix contre, de ne pas donner suite à cette demande.

III/ Planning mensuel des réunions

Jeudi 09/12/21 à 19h00 en visio :	Aménagement
Mardi 14/12/21 à 18h30 en visio:	Cadre de vie
Mercredi 15/12/21 à 19h00 à Gex :	Conseil communautaire
Jeudi 16/12/21 à 18h00 en visio:	Social / Santé
Lundi 20/12/21 à 15h00 à Tougin (Gex) :	Colis de Noël
Lundi 20/12/21 à 18h30 à Péron :	SIVOS

IV/ Dépenses

Consommation gaz octobre	TOTAL ENERGIE	2 465.25 €
Solde salle polyvalente lot 6	NINET FRERES	9 553.27 € €
Solde salle polyvalente lot 7	PONCET CONFORT DECOR	5 838.46 €
Réfection plafonds salles de classe	BONGLET	9 417.10 €
Mobilier accueil de loisirs	MOBIDECOR	3 469.16 €
Repas cantine octobre	BOURG TRAITEUR	7 440.15 €
Travaux sylvicoles	ONF	4 327.09 €
Equipement nouveau tracteur	NOREMAT	2 709.20 €

V/ Commissions

1/ InfoGonville

Le dernier bulletin de l'année devrait être distribué avant la mi-décembre.

2/ Associations

L'assemblée générale de l'école de musique intercommunale a eu lieu le 17 novembre. L'école compte moins d'enfants que l'année dernière.

3/ Scolaire

Ecole

Le conseil d'école a eu lieu le 09 novembre dernier. 254 élèves ont été inscrits à la rentrée de septembre, ils étaient 250 après les vacances de Toussaint. Différents sujets ont été abordés (travaux, règlement scolaire, questions des parents d'élèves...).

Plusieurs cas de covid ont été recensés ces dernières semaines, provoquant la fermeture de 9 classes sur 10. L'ensemble de l'école est ouvert à ce jour.

Le nouveau protocole mis en place précise que les enfants doivent se faire tester à partir d'un cas positif par classe et fournir le résultat du test pour revenir à l'école. La classe fermera dès 3 cas positifs.

Une réunion sera organisée avant chaque période de vacances scolaires avec la directrice afin de faire le point sur les travaux à réaliser et fixer le planning du ménage.

Accueil de loisirs

Les responsables sont actuellement en isolement mais assure la gestion du centre à distance.

Le comité de pilotage organisé dans le cadre du PEdT (Projet Educatif Territorial) a eu lieu le 14 octobre dernier. Différents projets sont prévus tout au long de l'année autour de thèmes variés (langue des signes, cirque, développement durable, projet intergénérationnel...).

Le centre sera fermé du 23 décembre au 02 janvier 2022.

4/ Travaux

La commission s'est réunie le 29 novembre dernier.

L'entreprise NABAFFA procède actuellement à l'enfouissement des réseaux secs route de la Cendière pour le compte du SIEA.

La consultation relative aux aménagements de voirie route de Roulave devrait être lancée le 15 décembre prochain.

L'entreprise EIFFAGE interviendra prochainement pour divers travaux de voiries sur la commune.

5/ Urbanisme (commission du 06 décembre)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC n°001 360 21 B 0005 déposé le 11 mai 2021

SCI TOMMA

Le Clos du Moulin

Construction d'une maison individuelle de 129,60 m²

ACCORD 11/07/21

PC n°001 360 21 B 0006 déposé le 11 mai 2021
SCI FINANCIERE DUBRULLE
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 130,93 m²
[ACCORD 11/07/21](#)

PC n°001 360 21 B 0009 déposé le 17 mai 2021
MONTION Christophe
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 149.17 m²
[ACCORD 22/07/21](#)

PC n°001 360 21 B 0010 déposé le 08 juin 2021
RUA Andréa et Philippe
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 169.60 m²
[ACCORD 05/08/21](#)

PC n°001 360 21 B 0011 déposé le 08 juin 2021
MAURIN Pierre
Le Clos du Moulin
Construction d'une maison individuelle de 150.30 m² + piscine de 10 m²
[ACCORD 05/08/21](#)

PC n°001 360 21 B 0012 déposé le 10 septembre 2021
MARTIN Yann et Anaëlle
Rue de l'Eglise
Construction d'une maison individuelle de 128.14 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0013 déposé le 29 septembre 2021
MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
33 rue de la Louvatière
Extension de la boulangerie de 160 m²
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0014 déposé le 12 octobre 2021
HAMDI Jean-Michel
146 route de Choudans
Extension de 21 m² d'une maison existante
[REFUS 25/11/21](#)

PC n°001 360 21 B 0015 déposé le 27 octobre 2021
GILLIES James
297 rue de la Louvatière
Réalisation d'un carport
[EN COURS D'INSTRUCTION ADS](#)

PC n°001 360 21 B 0016 déposé le 03 novembre 2021
ROYOT Gwenaël
197 rue de l'Eglise

Maison individuelle de 181 m²

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

PERMIS MODIFICATIF

PC n°001 360 20 B 0003 M01 déposé le 02 août 2021

HYPOLITE Jeannot

170 route de Choudans

Suppression du sous-sol, ajout d'un abri voiture, modification des façades et suppression de 25 m²

ACCORD 07/09/21

PC n°001 360 20 B 0022 M01 déposé le 02 novembre 2021

CIMINO Michaël

197 rue de l'Eglise

Modification des ouvertures en façades, création d'un mur de soutènement, suppression d'un muret

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DP n°001 360 21 B 0036 déposée le 08 juin 2021

BONNOT Yvan

115 impasse de Goisin

Piscine de 24 m²

ACCORD 07/07/21

DP n°001 360 21 B 0037 déposée le 08 juin 2021

ABC ENERGIES

145 chemin de la Grand Vie

Panneaux photovoltaïques 43 m²

REFUS 09/06/21

DP n°001 360 21 B 0038 déposée le 15 juin 2021

SCI AVENIR

81 Vie de l'Etraz

Fermeture d'un abri existant de 18 m²

ACCORD TACITE 09/07/21

DP n°001 360 21 B 0039 déposée le 16 juin 2021

ABC ENERGIES

145 chemin de la Grand Vie

Panneaux photovoltaïques 43 m²

ACCORD TACITE 06/07/21

DP n°001 360 21 B 0040 déposée le 25 juin 2021

ELAGE Marc

288 route de Goisin

Piscine de 24 m², clôture et changement d'accès de la maison

ACCORD 17/08/21

DP n°001 360 21 B 0041 déposée le 30 juin 2021

PIRES DOS SANTOS Pedro

120 chemin Pré de la Fontaine

Piscine de 24 m²

[ACCORD TACITE 21/09/21](#)

DP n°001 360 21 B 0042 déposée le 30 juin 2021

PIRES DOS SANTOS Pedro

120 chemin Pré de la Fontaine

Pergola

[ACCORD TACITE 12/07/21](#)

DP n°001 360 21 B 0043 déposée le 1^{er} juillet 2021

CLARET Thérèse

41 rue de la Charrière

Extension de la maison existante de 12 m²

[ACCORD TACITE 27/07/21](#)

DP n°001 360 21 B 0044 déposée le 07 juillet 2021

CHABLAIX Hélène

35 lotissement les Vignes de Choudans

Mur de soutènement et terrasse bois de 143 m²

[ACCORD TACITE 27/07/21](#)

DP n°001 360 21 B 0045 déposée le 19 juillet 2021

SIMOES FONSECA Joao Paulo

113 chemin de Grand Champ

Piscine de 23,30 m²

[ACCORD 02/09/21](#)

DP n°001 360 21 B 0046 déposée le 02 août 2021

CONAN Nadine

274 rue du Bourg

Construction d'un carport de 33,2 m²

[REFUS 16/09/21](#)

DP n°001 360 21 B 0047 déposée le 03 août 2021

JACQUET Fabien

290 route de Goisin

Mur de soutènement

[ACCORD TACITE 17/09/21](#)

DP n°001 360 21 B 0048 déposée le 09 septembre 2021

PELLISSIER Nicolas

209 allée des Vignes de Choudans

Piscine de 32 m²

[ACCORD 01/10/21](#)

DP n°001 360 21 B 0049 déposée le 13 septembre 2021

SOLAK ENERGIE

313 rue du Bourg

Centrale photovoltaïque de 22 m²

[ACCORD 16/09/21](#)

DP n°001 360 21 B 0050 déposée le 29 septembre 2021

DOBSON Marc

144 route des Cheneviers

Construction d'un carport de 19,30 m²

ACCORD 28/10/21

DP n°001 360 21 B 0051 déposée le 12 octobre 2021

VOLPI Fabrice

76 chemin du Pré de la Fontaine

Remplacement d'une fenêtre en porte d'entrée

ACCORD TACITE 17/11/21

DP n°001 360 21 B 0052 déposée le 27 octobre 2021

ENERGYGO

62 rue de Mornex

Isolation thermique et changement de couleur des façades

ACCORD TACITE 05/11/21

DP n°001 360 21 B 0053 déposée le 08 novembre 2021

ENERGYGO

62 rue de Mornex

Panneaux photovoltaïques 13 m²

ACCORD TACITE 15/11/21

DP n°001 360 21 B 0054 déposée le 15 novembre 2021

GUIJARRO Manuel

25 impasse de Goisin

Panneaux photovoltaïques 21 m²

ACCORD TACITE 17/11/21

DP n°001 360 21 B 0055 déposée le 29 novembre 2021

HOLLAND Jean

263 rue du Bourg

Transformation d'un garage de 22,75 m² en habitation

EN COURS D'INSTRUCTION ADS

Une réunion est prévue le 14 décembre prochain avec un architecte et la propriétaire du château pour présenter leur nouveau projet (réouverture du restaurant Pré Saint-Jean, aménagement de chambres...). Le service urbanisme de l'agglomération sera également présent.

VI/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

Déplacements

Le conseil communautaire de l'agglomération a pris une délibération visant à signer une convention avec Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre de la voie verte. Ce partenariat pourrait peut-être rendre caduques toutes les conventions passées avec des privés. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Plusieurs tronçons sont réalisés ou programmés dans le Pays de Gex : Divonne/Echenevex, Echenevex/Sergy, Thoiry, Péron, Farges...

Le chiffrage demandé au bureau AINTEGRA, maître d'œuvre en charge de ce projet sur la commune de Thoiry, est d'environ 400 € le mètre linéaire. Pour information, on compte 2,3 km de voie sur la commune de Saint-Jean-de-Gonville. Une estimation plus affinée est nécessaire avant de prendre une décision.

Régie des eaux

La consommation d'eau annuelle a diminué par rapport à celle de 2020 et le rendement a été amélioré.

Le prix de l'eau devrait enregistrer en 2022 une augmentation de 3% sur les parts fixe et variable, ce qui représente environ 15 € de plus sur une consommation de 120 m³.

Le projet de pompage de Pougny est toujours en attente d'études complémentaires.

Une nouvelle station d'épuration est prévue sur la commune de Saint-Jean-de-Gonville à l'horizon 2023. Les négociations sont en cours avec les propriétaires pour l'achat des terrains nécessaires au projet. L'ancienne STEP sera toutefois conservée et pourra être utile en cas de besoin.

Conseil communautaire

La Sous-préfecture a fait un point de situation sur l'emploi dans le Pays de Gex et les difficultés de recrutement.

VII/ Points divers

Les membres du conseil municipal sont informés de l'accident grave survenu au carrefour de la route du Chêne et adressent leurs pensées à Maxime et sa famille.

Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et informe que la cérémonie des vœux du 22 janvier sera à confirmer.

La séance est levée à 21h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 04 janvier 2022